

Publié le 4 octobre 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 02 octobre 2023

Délibération n° 2023-118

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE D'APPELS A PROJETS
EN FAVEUR DU PUBLIC JEUNE – AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY À Alain ANZIANI, Patricia NEDEL À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Ghislaine BOUVIER À Eric SARRAUTE, Anne-Eugénie GASPARD À Cécile SAINT-MARC, Marie-Ange CHAUSSOY À Joël GIRARD, Hélène DELNESTE À Thierry MILLET, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

ABSENT(S) : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Aude BLET-CHARAUDEAU.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX



Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller municipal Délégué à la Jeunesse, Prévention et Relation avec le mouvement sportif, rappelle à l'Assemblée que la feuille de route du mandat 2020-2026 prévoit de donner priorité à l'éducation et à la jeunesse.

Pour répondre à cet objectif, le projet éducatif de territoire 2021-2024, décline six ambitions parmi lesquelles la garantie d'une offre éducative de qualité envers les enfants et les jeunes, la visée de la réussite éducative de tous en luttant contre les inégalités sociales, territoriales et scolaires, mais aussi l'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté.

Les activités sportives, culturelles, bien être ou les séjours proposés par la Ville s'inscrivent dans ces ambitions en faveur du public jeune. Parfois premier départ de la structure familiale, les séjours permettent aux jeunes de découvrir un nouvel environnement, d'expérimenter la vie de groupe, de tisser de nouveaux liens entre eux mais aussi avec l'équipe encadrante dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique.

Ils sont proposés, en priorité, aux jeunes qui s'inscrivent au sein de la structure espace jeunes (participation à des projets, soutien en tant que bénévoles au sein de « quartier libre »). La connaissance et l'accueil des jeunes tout au long de l'année permet aussi aux équipes d'identifier les jeunes pour lesquels un départ apparaît bénéfique en fonction de leur profil et de leur parcours et en accord avec les partenaires qui les accompagnent (association de prévention spécialisée du Prado notamment). Pour rappel, plus de 50 % des adhérents de l'espace jeunes résident en quartier politique de la ville.

Les équipes jeunesse coordonnent et animent seules le dispositif des vacances apprenantes depuis juillet 2022, en faveur des collégiens. Elles proposent aux collégiens résidant en quartier politique de la ville ou présentant des difficultés scolaires importantes (jeunes allophones notamment), un accueil durant la totalité des petites vacances scolaires et durant trois semaines l'été. Les jeunes bénéficient gratuitement d'ateliers afin de consolider ou développer des compétences ou savoirs le matin et des temps de loisirs l'après-midi. Le projet éducatif de territoire prévoit la pérennisation du dispositif des vacances apprenantes.

Afin de répondre à ces nouveaux projets, de favoriser l'accès pour tous les jeunes à des activités de loisirs, sportives ou culturelles mais aussi de permettre leur départ en séjour, la Ville a répondu à des appels à projets au cours de l'année 2023 auprès de différentes institutions pour plusieurs projets :

- Un séjour au ski réunissant 19 jeunes aux vacances de février 2023. Deux demandes ont été adressées consécutivement à l'Etat : une au titre du dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV) et une au titre du dispositif ANCV (agence nationale des chèques vacances) ;
- Le développement de l'offre loisirs pendant l'été en faveur des jeunes résidant en quartier politique de la ville dans le cadre du dispositif Quartiers d'été ;
- Un séjour ski pour 6 jeunes avec un besoin d'encadrement renforcé au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPDR). Ce séjour a été encadré avec un éducateur du service de prévention spécialisé du Prado ;
- Une demande de matériel sportif pour les actions proposées toute l'année par l'espace jeunes (boxe ou jujitsu) et utilisé lors des manifestations sportives ;
- Un séjour dans les Pyrénées et en Espagne (« les Colos apprenantes » et ANCV) ;
- Un séjour à Montalivet (« les Colos apprenantes ») ;
- Un séjour à Bias dans les Landes pour les collégiens présents sur les vacances apprenantes (« les Colos apprenantes »).

Les demandes de subventions, ainsi que les montants sollicités, sont les suivants :

Partenaire financier	Dispositif	Dépenses (RH valorisées)	Montant sollicité	Intitulé du projet
Etat	Quartiers d'été	35 460	7 500 €	Activités pendant l'été QPV
Etat	FIPDR	4 694	2 700 €	Séjour pour 6 jeunes en situation de rupture ou de risque
Etat	FIPDR	16 102	10 652 €	Ring gonflable et tapis pour actions tout au long de l'année
Etat	ANCV	12 350	4 800 €	Séjour Espagne
Etat	ANCV	13 250	7 200 €	Séjour ski 19 jeunes
Etat	VVV	13 250	9 000 €	Séjour ski 19 jeunes. Nouvelle demande après réception de la notification VVV sur orientation de la préfecture
Département	Accès à la culture	1 000	840 €	Actions culturelles
Education Nationale	Colos apprenantes	31 600	14 340 €	Séjours Vacances Apprenantes et Espace Jeunes (Espagne et Montalivet)

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 21 septembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels pour la réalisation de ces projets Jeunesse de l'année 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 02 octobre 2023



Vanessa FERGEAU-RENAUX
Secrétaire de séance




Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.